Informations de base

2009/2207(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation de l'instrument de flexibilité: projets dans le domaine de l'énergie; démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy **Subject** 3.60 Politique de l'énergie 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire 8.70.60 Budgets annuels antérieurs 8.70.70 Instrument de flexibilité **Zone géographique** Bulgarie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	30/11/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2984	2009-12-07

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2009	Publication du document de base non-législatif	COM(2009)0660	Résumé
02/12/2009	Vote en commission		Résumé
04/12/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0080/2009	

07/12/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/12/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2009	Débat en plénière		
17/12/2009	Décision du Parlement	T7-0113/2009	Résumé
17/12/2009	Résultat du vote au parlement		
17/12/2009	Fin de la procédure au Parlement		
24/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2207(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/01680

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.877	30/11/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0080/2009	04/12/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0113/2009	17/12/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2009)0660	30/11/2009	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2009/1007
JO L 347 24.12.2009, p. 0029 Résumé

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: projets dans le domaine de l'énergie; démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy

2009/2207(BUD) - 17/12/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 544 voix pour, 18 voix contre et 14 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la proposition de décision destinée à mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de financer le démantèlement de la centrale de Kozloduy et des projets dans le domaine de l' énergie dans le cadre du plan de relance européen.

Le Parlement précise que le démantèlement de la centrale de Kozloduy nécessitera un financement de 300 millions EUR pour la période 2010-2013. Pour trouver les montants nécessaires en 2010, les deux branches de l'autorité budgétaires se sont mises d'accord, lors de la concertation budgétaire du 18 novembre 2009 (voir BUD/2009/2002), pour mobiliser les fonds nécessaires via l'instrument de flexibilité afin de :

- compléter le financement du Plan de relance économique européen pour un montant de 120 millions EUR dans le budget 2010,
- financer le démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy pour un montant de 75 millions EUR en 2010.

Le Parlement note au passage que, malgré le redéploiement de crédits issus des marges de 2009 et de 2010, le plafond de la sous-rubrique 1a des perspectives financières ne permettra pas, sans l'accord obtenu en concertation, un financement adéquat du plan de relance et du démantèlement de la centrale nucléaire. Il se félicite dès lors de cet accord qui permet d'utiliser l'instrument de flexibilité pour un montant total de 195 millions EUR.

Il déplore toutefois que la Commission n'ait présenté les besoins de financement supplémentaires pour la centrale de Kozloduy que dans la lettre rectificative n° 2/2010 (c'est-à-dire après la 1ère lecture du budget par Parlement). **L'arrivée tardive de cette proposition**, en créant une pression supplémentaire sur la sous-rubrique 1a, a considérablement nui à la dynamique des négociations sur le budget 2010 et à la capacité du Parlement de faire valoir ses priorités politiques. Il considère toutefois qu'il est essentiel de s'en tenir aux engagements politiques figurant dans le protocole relatif aux conditions et modalités d'admission de la Bulgarie à l'Union européenne, et donc de **continuer à financer le démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy en 2010**.

Le Parlement rappelle en outre que les crédits supplémentaires destinés à la centrale de Kozloduy pour la période 2011-2013 devront être alloués sans préjudice du financement des programmes et actions pluriannuels existants.

Dans la foulée, le Parlement approuve la proposition de décision visant à mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 195 millions EUR pour l' année 2010, selon les modalités définies ci-avant.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: projets dans le domaine de l'énergie; démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy

2009/2207(BUD) - 17/12/2009 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité afin de financer une partie du plan de relance économique européen et une nouvelle tranche du démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/1007/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité, conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : conformément à la concertation budgétaire du 18 novembre 2009 (voir BUD/2009/2002), le Parlement et le Conseil ont décidé, avec la présente décision, de mobiliser l'instrument de flexibilité en 2010 à hauteur de **195 millions EUR** en crédits d'engagement **au-delà du plafond de la sous-rubrique 1a** des perspectives financières.

Cette somme sera utilisée pour compléter le financement de:

- 120 millions EUR destinés au financement de projets dans le domaine de l'énergie dans le cadre du plan européen pour la relance économique,
- 75 millions EUR pour le démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: projets dans le domaine de l'énergie; démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy

2009/2207(BUD) - 30/11/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité afin de financer une partie du plan de relance économique européen et une nouvelle tranche du démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir ACI/2004/2099) autorise la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient l'être dans les limites des plafonds disponibles de l'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Le budget 2010 nécessite des dépenses supplémentaires **dépassant le plafond de la rubrique 1a**.

Il est par conséquent proposé de recourir à l'instrument de flexibilité, conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel.

Les montants à mobiliser seraient les suivants:

- 120 millions EUR destinés au financement de projets dans le domaine de l'énergie dans le cadre du plan européen pour la relance économique;
- 75 millions EUR pour le démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy.